



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 31

Question écrite n° 26242

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que, pour contrôler les poids lourds sur une autoroute, les forces de l'ordre doivent disposer d'espaces où ils peuvent les faire s'arrêter. Or, entre Metz et Thionville, sur l'autoroute A 31, il n'y a pas de parking-garage et l'aire des stations-service relève du domaine privé de celles-ci. De ce fait, les forces de l'ordre ne peuvent pas réellement pratiquer les contrôles de poids lourds, ce qui est parfaitement gênant compte tenu du nombre des poids lourds étrangers qui passent la frontière. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait judicieux de remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

Le contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs est une préoccupation essentielle de l'Etat et l'efficacité de ces contrôles passe, bien entendu, par la coordination sans faille des administrations et l'adaptation des moyens aux objectifs poursuivis. C'est pourquoi, compte tenu de la nécessité de réaliser les contrôles dans des conditions optimales de sécurité, il a été décidé d'élaborer un schéma national des aires de contrôle qui doit permettre l'exercice de ces contrôles, dans les meilleures conditions, en améliorant le nombre de ces aires, leur signalisation et en créant, dans certains cas, un éclairage spécifique. En ce qui concerne la région Lorraine, divers aménagements sont prévus sur les quatre grands axes principaux qui la traversent (A 4, A 31, RN 4 et RN 59). Il est notamment envisagé d'installer, sur l'autoroute A 31, un pont pèse-essieux au niveau du poste de péage à Gye dans le sens Dijon-Nancy. De plus, des tests de pesage à vitesse normale sont en cours sur cette autoroute afin d'augmenter le nombre de contrôle tout en les rendant plus sûrs.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26242

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 1999, page 1353

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1999, page 6058